

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2017

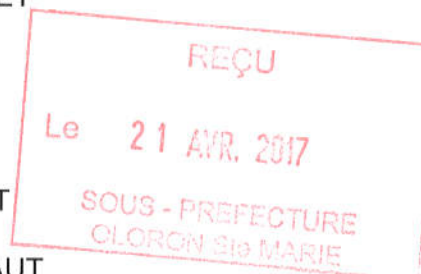
Étaient Présents, 48 titulaires, 7 suppléants, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Pierre SERENA	à	David CORBIN
	Maité POTIN	à	André LABARTHE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Jean CAMSUZOU	à	Jean GASTOU
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Jacques MARQUEZE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Bernard AURISSET
	Lydie CAMPELLO	à	David MIRANDE

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Michel LAUGA
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
	Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT
	Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS (excusé), Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Fabienne MENE-SAFFRANE (excusée)



SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE ET OSSAU
PARTICIPATIONS DE LA CCPOVHB – ANNEE 2017

M. CASABONNE indique qu'au 1^{er} janvier 2017, l'application de la Réforme Territoriale s'est traduite au niveau du SMGOAO par une nouvelle organisation qui a entraîné une substitution automatique des nouvelles communautés de communes aux anciennes déjà membres du Syndicat.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn (CCPOVHB) se substitue à la CCPO et à la CCJ au sein du SMGOAO

De plus, la compétence GEMAPI ne devenant une compétence obligatoire des communautés de communes qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, il en résulte que les communautés de communes issues d'une fusion au 1^{er} janvier 2017 peuvent exercer, de façon différenciée sur leur territoire, au cours de l'année 2017, la compétence "gestion et aménagement des cours d'eau" dont elles "hériteront" par le jeu de la fusion, en limitant l'exercice de ladite compétence aux seuls périmètres des anciennes communautés de communes qui l'exerçaient déjà. Dès lors, cela ne remet pas en cause, pour 2017, l'adhésion au syndicat, à titre individuel, des 5 communes de la vallée de Barétous et des 8 communes de la vallée d'Aspe qui ont intégré la CCPOVHB.

Les participations financières détaillées ci-après tiennent compte de l'application de la Réforme Territoriale au 1^{er} janvier 2017, la CCPOVHB se substituant donc à la CCPO et à la CCJ.

1. Programme prévisionnel de travaux de restauration et d'entretien 2017 (Cf. Annexe 1)

Dans l'attente de la finalisation du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur le territoire du SMGOAO et en particulier de celui de la CCPOVHB, le SMGOAO propose de réaliser un programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau pour l'année 2017. Les opérations qu'il contient ont été identifiées par les services du SMGOAO en collaboration avec le cabinet d'études GEODIAG.

Elles visent, d'une part à maintenir les cours d'eau dans leurs états naturels, et d'autre part à assurer le bon écoulement des eaux afin d'éviter la création de situations pouvant engendrer des risques pour les biens et les personnes

Les travaux envisagés concernent :

- La restauration et le maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et de leur capacité d'écoulement (retrait d'embâcles et chablis, gestion de la végétation envahissante)
- La reconquête des champs d'expansion de crue et la reconnexion d'annexes hydrauliques (dévégétalisation et griffage d'atterrissement, gestion des dépôts de vases et alluvions)
- Le maintien des berges en limitant les facteurs d'instabilité (allègement des hauts de berges par recépage ou abattage de arbres les plus problématiques)

Le montant de ces travaux est évalué à 53 160,00 € TTC environ, soit une participation de la CCPOVHB de l'ordre de **15 505,00 €** (dont reliquat de travaux de 13 290,00 € et maîtrise d'œuvre de 2 215,00 € restant à charge), subventions déduites, inscrite en section de fonctionnement du Budget Général.

2. Elaboration du Plan Pluriannuel de Gestion – Dossier de Déclaration d'Intérêt Général

2.1. Engagement de la tranche conditionnelle de l'étude

Le syndicat a engagé la tranche ferme de l'étude PPG en 2015.

La phase d'état des lieux / diagnostic est aujourd'hui achevée et la phase de concertation va être lancée avant la finalisation du Plan de Gestion (prévue pour le début de l'été 2017).

Dès l'adoption de celui-ci, la tranche conditionnelle du marché en cours avec GEODIAG, relative à l'élaboration du dossier de Déclaration d'Intérêt Général, sera engagée.

Elle représente un montant de 11 700,00 € HT soit 14 040,00 € TTC avec une participation de l'Agence de l'Eau (50% du montant HT soit 5 850,00 €) et de la Région Nouvelle Aquitaine (20% du montant HT soit 2 340,00 €).

Le montant restant à la charge des collectivités membres du SMGOAO sera d'environ 3 600,00 € sans appel de préfinancement pour le FCTVA.

Au cours de l'année 2017, le montant de la part de la CCPOVHB pour la tranche conditionnelle s'élèvera à **2 100,00 €** environ (en section de fonctionnement du Budget Général).

2.2. Engagement de l'option – Stratégie de gestion de l'espace de mobilité du Vert

Suite à l'étude du Plan de Gestion du Vert, déclaré d'Intérêt Général en 2012, les services de l'Etat ont exigé la réalisation d'une étude complémentaire sur le secteur Aramits – Oloron quartier Saint-Pée d'En Bas.

L'objectif visé est de définir une stratégie de gestion et d'en évaluer les incidences à moyen et à long terme sur le fonctionnement hydromorphologique du Vert (notamment la dynamique d'incision), sur les écoulements à l'aval ainsi que sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Cette étude a fait l'objet d'une proposition financière en option, dans le cadre du marché initial avec GEODIAG pour un montant de 8 950,00 € HT soit 10 740,00 € TTC. Cette étude concerne les collectivités membres du SMGOAO, à savoir : Aramits, Ance-Féas et la CCPOVHB (pour la partie Oloron quartier Saint-Pée d'En Bas).

Elle est subventionnée par l'Agence de l'Eau (50% du montant HT soit 4 475,00 €) et par la Région Nouvelle Aquitaine (20% du montant HT soit 1 790,00 €).

Le montant restant à la charge des collectivités membres concernées sera d'environ 2 720,00 € sans appel de préfinancement pour le FCTVA.

Au cours de l'année 2017, le montant de la part de la CCPOVHB pour cette option s'élèvera à **1 050,00 €** environ (en section de fonctionnement du Budget Général).

N.B. : S'agissant d'une étude particulière ne portant que sur le Vert entre Aramits et Oloron quartier Saint-Pée, le linéaire de berges sera le seul critère pris en compte pour le calcul des clés de répartition financière concernant les participations des collectivités concernées (Aramits : 22,80%, Ance-Féas : 38,60%, CCPOVHB : 38,60%).

3. Participation de la CCPOVHB au fonctionnement général du SMGOAO

La participation de la CCPOVHB au fonctionnement général du Syndicat devrait avoisiner les 23 500 €, et sera prévue également en section de fonctionnement du Budget Général.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 65 voix pour et 5 abstentions (M. CHOURROUT-POURTALET, M. MARQUEZE, TERUEL, BAREILLE, GIRAUDON)

- **APPROUVE** le programme de travaux 2017 du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à régler la participation pour le fonctionnement général du Syndicat ainsi que les dépenses correspondant aux travaux réalisés sur le territoire et les participations à l'étude de son plan de gestion (tranche conditionnelle et option), subventions déduites.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 13 avril 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21/04/17

Le Président



Daniel LACRAMPE



REÇU
Le 21 AVR. 2017
SOUS-PREFECTURE
OLORON - STE MARIE